

A-TECH
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Zone industrielle du Malambas, 57280 HAUCONCOURT
750 787 681 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 juin 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 386 652,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	386 652,38 euros
------------------------	------------------

A la réserve légale	19 332,62 euros
---------------------	-----------------

Solde	----- 367 319,76 euros
-------	---------------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	261,85 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	367 581,61 euros
---	------------------

A titre de dividendes	300 000,00 euros
Soit 3,00 euros par action	

Le solde	67 581,61 euros
----------	-----------------

Pour un montant de 67 000,00 euros au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 567 000,00 euros et pour un montant de 581,61 euros au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 581,61 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 24 juin 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :



- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2024 :
300 000,00 euros, soit 3,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juin 2026

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ par 1000 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Présidente

Société STRADEST
PARTICIPATIONS



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A-TECH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZI du MALAMBAS 57280 HAUCONCOURT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 5 0 7 8 7 6 8 1 0 0 0 1 4		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		31/12/2025	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	978	AG	978	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 117	AK		4 117
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	123 119	AS	79 140	43 978
		Autres immobilisations corporelles	AT	634 987	AU	530 141	104 846
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	10 080	BI		10 080
	TOTAL (II)		BJ	773 281	BK	610 259	163 021
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 850 998	BY	22 698	2 828 300
		Autres créances (3)	BZ	555 495	CA		555 495
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation		Disponibilités	CF	1 458 190	CG		1 458 190
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 310	CI		13 310	
	TOTAL (III)	CJ	4 877 995	CK	22 698	4 855 297	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 651 276	1A	632 957	5 018 319	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		
CR							
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A-TECH		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000.....)			DA	1 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	41 252	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	500 000	
	Report à nouveau			DH	261	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	386 652	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 928 166	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	154 260	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	154 260	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	26 771	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 498 359	
	Dettes fiscales et sociales			DY	273 967	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	5 004	
	Instrument financier à terme			D1		
	Autres dettes			EA	84 366	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	47 424	
TOTAL (IV)			EC	2 935 892		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 018 319		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 925 441
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 319	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A-TECH							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 133	FB		FC	28 133	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	9 240 845	FH	1 336	FI	9 242 181	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 268 978	FK	1 336	FL	9 270 315	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	67 850	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	48 665	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 386 830	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 771 731	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	29 971	
	Salaires et traitements*					FY	1 297 445	
	Cotisations sociales (10)					FZ	516 882	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	66 819
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	22 698
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	154 260
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI	
	Autres charges (12)						GE	2 527
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 862 335	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	524 495	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 638
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	2 638	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 638)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	521 857	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A-TECH										Néant ☐ *	
										Exercice N	
Produits exceptionnels (7) (VII)										HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	135 205
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	9 386 830
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 000 178
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	386 652
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	252 092
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles A8		Dont cotisations facultatives Madelin A10		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11						
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A-TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 018 319 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 386 652 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;

Règles et méthodes comptables

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de réglementation comptable :

APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC N°2022-06 à compter du 1er janvier 2025

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.

Conformément à ce règlement, à l'article 831-3 du PCG et au communiqué CNCC d'octobre 2025, la première application de ce texte constitue un changement de réglementation comptable.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Autres éléments significatifs

Changement de présentation comptable :

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06, comme appliqué de manière rétrospective afin d'assurer la comparabilité des états financiers.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les reclassements de présentation opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat portent sur les transferts de charges (comptes 791).

Les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les comptes 708.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le règlement impose notamment de distinguer les anciens transferts de charges selon leur nature :

A-TECH**Faits caractéristiques**

- refacturation à des tiers ou au groupe : reclassement en production vendue, compte 708 ;
- remboursement d'assurance : reclassement en autres produits d'exploitation ;
- diminution de charges : imputation en diminution de la charge concernée.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 095			5 095
Immobilisations incorporelles	5 095			5 095
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 849	31 270		123 119
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 556			31 556
- Matériel de transport	537 794	47 374		585 168
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 450	1 814		18 264
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	677 648	80 458		758 106
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 080			10 080
Immobilisations financières	10 080			10 080
TOTAL	692 823	80 458		773 281

A-TECH

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			80 458		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			80 458		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

Amortissements des immobilisations

A-TECH

Notes sur le bilan

	Durée d'utili- sation ou taux d'amo- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			978			978
Immobilisations incorporelles			978			978
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		69 965	9 175		79 140
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		19 641	2 576		22 217
- Matériel de transport	4 à 5 ans		438 650	54 464		493 114
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		14 207	604		14 811
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			542 462	66 819		609 282
TOTAL			543 440	66 819		610 260

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 429 885 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 080		10 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 850 998	2 850 998	
Autres	555 496	555 496	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	13 311	13 311	
Total	3 429 885	3 419 805	10 080

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	384 421
FOURN.RRR A OBTENIR	237 936
DIVERS PDTS A RECEVOIR	30 180
Total	652 537

A-TECH

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS STRADEST PARTICIPATIONS 57280 HAUCONCOURT	80,00	80 000,00
SA KARP-KNEIP PARTICIPATIONS 99999 LUXEMBOURG	20,00	20 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 05/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	166
Résultat de l'exercice précédent	363 259
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	363 425
Affectations aux réserves	63 163
Distributions	300 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	262
Total des affectations	363 425

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 000 000				1 000 000
Réserve légale	23 089	18 163	18 163		41 252
Réserves générales	455 000	45 000	45 000		500 000
Report à Nouveau	166	262	262	166	262
Résultat de l'exercice	363 259	-363 259	386 652	363 259	386 652
<i>Dividendes</i>		300 000			
Total Capitaux Propres	1 841 514	166	450 077	363 425	1 928 167

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentatio dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	67 850	154 260	67 850		154 260
Total	67 850	154 260	67 850		154 260
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		154 260	67 850		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 935 892 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 319	4 319		
- à plus de 1 an à l'origine	22 452	12 001	10 451	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 498 360	2 498 360		
Dettes fiscales et sociales	273 967	273 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 004	5 004		
Autres dettes (**)	84 366	84 366		
Produits constatés d'avance	47 424	47 424		
Total	2 935 892	2 925 441	10 451	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	13 923			
(**) Dont envers les associés	67 506			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	59 644
BANQUES AGIOS COURUS	4 319
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	15 222
ETAT CHARGES A PAYER	6 157
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	16 860
Total	102 203

A-TECH

Notes sur le bilan
Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	13 311		
Total	13 311		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	47 424		
Total	47 424		

A-TECH

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 20 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	20
Cadres et ingénieurs	
Total	20

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	646 849
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	646 849
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

A-TECH

Autres informations

Crédit-Bail

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissement théoriques de l'exercice	Dotations aux amortissement théoriques cumulées	Valeur nette
Terrains					
Constructions					
Matériel et outillage					
Autres	848 970	848 970	198 737	377 808	272 425
Total	848 970	848 970	198 737	377 808	272 425

	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances A moins d'un an	restant De un à cinq ans	à payer A plus de cinq ans	Prix résiduel
Terrains						
Constructions						
Matériel et outillage						
Autres	208 023	399 762	287 217	347 420		12 212
Total	208 023	399 762	287 217	347 420		12 212

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 219 euros

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 219 euros.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	9 239 457	1 337	9 240 793
Ventes de marchandises	28 134		28 134
Produits des activités annexes	1 388		1 388
TOTAL	9 268 979	1 337	9 270 315

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 000	
TOTAL	4 000	

Les honoraires H.T du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 000€

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier		
	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		148
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		148
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 638	2 370
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 638	2 370
Résultat financier	-2 638	-2 221

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A-TECH

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €

Zone industrielle du Malambas
57280 HAUCONCOURT
SIREN 570 787 681

Aux associés de la S.A.S A-TECH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A-TECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Créances clients

Les créances clients dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 2 828 300 euros sont valorisées à leur valeur nominale et dépréciées sur la base de leur valeur d'inventaire, selon les modalités décrites en note « Créances » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la prise en considération du risque de non-recouvrement des créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 16 juin 2026

BATT AUDIT
Isabelle SAGOT



Commissaire aux Comptes



Bilan BIC ANC N° 2022-06 (CEG)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	978	978		
Autres immobilisations incorporelles	4 117		4 117	4 117
Immobilisations corporelles				
Install. techniques, matériel et outillage	123 119	79 140	43 979	21 884
Autres immobilisations corporelles	634 987	530 141	104 846	113 302
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	10 080		10 080	10 080
Total actif immobilisé (III)	773 281	610 260	163 022	149 383
Stocks et en-cours				
Avances / acomptes versés sur cdes				819
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 850 998	22 698	2 828 300	2 260 813
Autres créances	555 496		555 496	606 200
Charges constatées d'avance	13 311		13 311	11 742
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 458 191		1 458 191	996 772
Total actif circulant (IV)	4 877 995	22 698	4 855 297	3 876 345
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	5 651 277	632 958	5 018 319	4 025 728



Bilan BIC ANC N° 2022-06 (CEG)

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	1 000 000	1 000 000
Réserves		
Réserve légale	41 252	23 089
Autres réserves	500 000	455 000
Report à nouveau	262	166
Résultat de l'exercice	386 652	363 259
Total capitaux propres (I)	1 928 167	1 841 514
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques	154 260	67 850
Total des provisions (II)	154 260	67 850
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	26 771	40 428
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 498 360	1 671 423
<i>Personnel</i>	1 269	2 210
<i>Organismes sociaux</i>	148 544	117 850
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	8 237	78 943
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	101 526	117 872
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	14 391	14 202
Dettes fiscales et sociales	273 967	331 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 004	
Autres dettes	84 366	46 667
Produits constatés d'avance	47 424	26 769
Total des dettes (III)	2 935 892	2 116 364
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	5 018 319	4 025 728



CDR BIC ANC N° 2022-06 (CEG)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	28 134	
Production vendue	9 242 182	8 684 223
Montant net du chiffre d'affaires	9 270 315	8 684 223
Subventions		667
Reprises sur amort., dép. et provisions	67 850	65 918
Autres produits	48 666	2 814
Total des produits d'exploitation (I)	9 386 831	8 753 622
Charges d'exploitation		
Autres achats & charges externes	6 771 731	6 351 249
Impôts, taxes et vers. assim.	29 971	26 781
Salaires	1 297 446	1 220 428
Cotisations sociales	516 882	486 369
Dotations aux amort. et aux dépréciations	89 517	86 616
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	66 819	86 616
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>	22 698	
Dotations aux provisions	154 260	67 850
Autres charges	2 528	23 366
Total des charges d'exploitation (II)	8 862 335	8 262 659
Résultat d'exploitation (I - II)	524 496	490 963
Quote-part sur op. faites en commun		
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés		148
Total des produits financiers (V)		148
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	2 638	2 370
Total des charges financières (VI)	2 638	2 370
Résultat financier (V - VI)	-2 638	-2 221
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	521 857	488 741
Produits exceptionnels (VII)		1 667
Charges exceptionnelles (VIII)		180
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		1 487
Impôts sur les bénéfices (X)	135 205	126 969
Total des produits (I + III + V + VII)	9 386 831	8 755 437
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 000 178	8 392 178
RESULTAT DE L'EXERCICE	386 652	363 259



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A-TECH

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 5 018 319 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 386 652 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;



Règles et méthodes comptables

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de réglementation comptable :

APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC N°2022-06 à compter du 1er janvier 2025

L'exercice 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.

Conformément à ce règlement, à l'article 831-3 du PCG et au communiqué CNCC d'octobre 2025, la première application de ce texte constitue un changement de réglementation comptable.

Cette application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Autres éléments significatifs

Changement de présentation comptable :

Les comptes annuels clos le 31/12/2025 sont établis et présentés selon le nouveau modèle d'états financiers définis par le règlement comptable ANC 2022-06, comme appliqué de manière rétrospective afin d'assurer la comparabilité des états financiers.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les reclassements de présentation opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat portent sur les transferts de charges (comptes 791).

Les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les comptes 708.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le règlement impose notamment de distinguer les anciens transferts de charges selon leur nature :

 **Faits caractéristiques**

- refacturation à des tiers ou au groupe : reclassement en production vendue, compte 708 ;
- remboursement d'assurance : reclassement en autres produits d'exploitation ;
- diminution de charges : imputation en diminution de la charge concernée.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 095			5 095
Immobilisations incorporelles	5 095			5 095
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 849	31 270		123 119
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 556			31 556
- Matériel de transport	537 794	47 374		585 168
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 450	1 814		18 264
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	677 648	80 458		758 106
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 080			10 080
Immobilisations financières	10 080			10 080
TOTAL	692 823	80 458		773 281



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			80 458		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			80 458		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis selon la législation en vigueur

Amortissements des immobilisations



Notes sur le bilan

	Durée d'utili- sation ou taux d'amo- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			978			978
Immobilisations incorporelles			978			978
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		69 965	9 175		79 140
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		19 641	2 576		22 217
- Matériel de transport	4 à 5 ans		438 650	54 464		493 114
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		14 207	604		14 811
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			542 462	66 819		609 282
TOTAL			543 440	66 819		610 260



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 429 885 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 080		10 080
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 850 998	2 850 998	
Autres	555 496	555 496	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	13 311	13 311	
Total	3 429 885	3 419 805	10 080

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	384 421
FOURN.RRR A OBTENIR	237 936
DIVERS PDTS A RECEVOIR	30 180
Total	652 537



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euros décomposé en 100 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de p ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS STRADEST PARTICIPATIONS 57280 HAUCONCOURT	80,00	80 000,00
SA KARP-KNEIP PARTICIPATIONS 99999 LUXEMBOURG	20,00	20 000,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 05/06/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	166
Résultat de l'exercice précédent	363 259
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	363 425
Affectations aux réserves	63 163
Distributions	300 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	262
Total des affectations	363 425



Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	1 000 000				1 000 000
Réserve légale	23 089	18 163	18 163		41 252
Réserves générales	455 000	45 000	45 000		500 000
Report à Nouveau	166	262	262	166	262
Résultat de l'exercice	363 259	-363 259	386 652	363 259	386 652
<i>Dividendes</i>		300 000			
Total Capitaux Propres	1 841 514	166	450 077	363 425	1 928 167

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentatio dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	67 850	154 260	67 850		154 260
Total	67 850	154 260	67 850		154 260
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		154 260	67 850		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 935 892 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 319	4 319		
- à plus de 1 an à l'origine	22 452	12 001	10 451	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 498 360	2 498 360		
Dettes fiscales et sociales	273 967	273 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 004	5 004		
Autres dettes (**)	84 366	84 366		
Produits constatés d'avance	47 424	47 424		
Total	2 935 892	2 925 441	10 451	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	13 923			
(**) Dont envers les associés	67 506			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	59 644
BANQUES AGIOS COURUS	4 319
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAYER	15 222
ETAT CHARGES A PAYER	6 157
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	16 860
Total	102 203



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	13 311		
Total	13 311		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	47 424		
Total	47 424		



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 20 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	20
Cadres et ingénieurs	
Total	20

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	646 849
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	646 849
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Crédit-Bail

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissement théoriques de l'exercice	Dotations aux amortissement théoriques cumulées	Valeur nette
Terrains					
Constructions					
Matériel et outillage					
Autres	848 970	848 970	198 737	377 808	272 425
Total	848 970	848 970	198 737	377 808	272 425

	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances A moins d'un an	restant De un à cinq ans	à payer A plus de cinq ans	Prix résiduel
Terrains						
Constructions						
Matériel et outillage						
Autres	208 023	399 762	287 217	347 420		12 212
Total	208 023	399 762	287 217	347 420		12 212

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 219 euros

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 219 euros.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	9 239 457	1 337	9 240 793
Ventes de marchandises	28 134		28 134
Produits des activités annexes	1 388		1 388
TOTAL	9 268 979	1 337	9 270 315

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 000	
TOTAL	4 000	

Les honoraires H.T du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 000€



Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		148
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		148
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 638	2 370
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 638	2 370
Résultat financier	-2 638	-2 221